



Recrutement frisant la complaisance

Par **Patcri**, le **23/07/2014** à **08:55**

Recrutement en mairie un cadre À

- 1) ouverture du poste
- 2) 3 sélectionnes dont un non titulaire par un comité de 2 personnes une employée de mairie un adjoint
- 3) Mr.le maire reçoit ces candidats seuls et sélectionne le non titulaire qui est son ex directeur de campagne , n' attestant d'aucun diplôme de la fonction publique mais un diplome d'ingénieur biologie .
- 4) le poste à pourvoir dédié à la communication et voté en tant que tel est dévoyé après le recrutement et se transforme en chef de cabinet du maire .

Un recours pour annulation de la part de l'opposition est il possible et le cas échéant dans quel délai.

.la rémunération de cet emploi n'a pas été dévoilé

Merci